

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 604

Artikel: Correspondance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

allemande, mais qui en a disparu après quatre ans à peine d'application, ce que l'on aurait pu et dû méditer chez nous !...

...Si cet arrêté venait à être appliqué, avouons-écrit tout à l'heure. En effet, les législateurs genevois, voulant lui donner plus ample portée — et peut-être aussi gênés par le mécanisme démocratique heureusement encore utilisable dans notre canton ! — en ont remis l'adoption définitive au Conseil Fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs. C'est dire que ce n'est pas immédiatement que nous le verrons en vigueur, et que l'on peut encore espérer qu'il rencontrera sur sa route de nombreux obstacles pour le faire trébucher. Mais c'est dire aussi qu'il ne menace pas seulement les Genevois, mais les travailleuses de tout le pays, et qu'il importe qu'immédiatement toutes se dressent pour faire front contre lui. Seulement... peut-on mieux que dans ce cas-ci mesurer combien nous manquons de droit de vote, dont d'aucunes nous assurent encore qu'elles ne sauraient que faire ?...

E. Gb.

La victoire antisuffragiste à Neuchâtel

Cette victoire, escomptée et dûment préparée par nos adversaires, a été éclatante: 17068 non contre 5589 oui.

On peut, selon son tempérament, s'abâhir qu'il y ait dans notre canton plus de 17000 électeurs réfractaires à tout progrès comme à tout sentiment d'élémentaire justice, ou s'extasier que plus de 5000 citoyens aient eu une conviction assez solide pour résister au flot de sottises qui se déversa sur le pays.

Ce qui est inconcevable, c'est que les femmes, mises à contribution de mille manières au service du pays, soient restées aussi réactionnaires, aussi indifférentes, hostiles même à toute notion de leur dignité.

Il faut dire que, dès le 19 mai, date de l'acceptation en second débat, par le Grand Conseil, de la motion Brandt, tout nous a été contraire: normalement, la votation populaire sur cette motion aurait dû avoir lieu en même temps que celle sur la révision constitutionnelle concernant le statut ecclésiastique adoptée le même jour. Ces deux questions étaient de nature à intéresser les mêmes électeurs, plutôt favorables à notre cause. Mais l'Eglise nationale fit savoir qu'elle désirait que la votation ecclésiastique ne coïncidât avec aucune autre. Le Conseil d'Etat lui donna satisfaction, hâta ce premier scrutin, puis fixa au mois de novembre les élections au Conseil d'Etat et au Grand Conseil; son silence sur la question suffragiste donnait à entendre qu'elle était remise — pensaient les électeurs bien informés ! — au début de 1942. Brusquement, en septembre, le Conseil d'Etat en fixa la date aux 8-9 novembre, en même temps que les élections cantonales, contrairement à tous les usages. C'était faire coup double: premièrement en

nous empêchant, par ce court délai, d'organiser une campagne de quelque envergure; secondement, en appelant aux urnes la grande masse du corps électoral, et en donnant aux militants, pour la plupart nos adversaires, l'occasion de se servir de leurs assemblées et de leurs publications pour amener les électeurs contre nous.

A quel point la manœuvre réussit, les extraits de la presse déjà publiés par le *Mouvement Féministe* en donnent une faible idée. Nous ne rééditerons pas les « arguments » lancés contre nous, qui vont de l'injure aux femmes célibataires à la plus basse flagornerie à l'adresse des mères de famille, dont bon nombre ne se souciaient pas de l'encens sorti de cette officine. Mais « diviser pour régner » est une excellente devise, et l'on ne s'en fit pas faute.

De notre côté, dans le court laps de temps qui nous fut laissé, nous décidâmes de partir seules en campagne, renonçant à recourir à un comité masculin inter-partis, de façon à bien marquer notre indépendance: notre manifeste, notre affiche, répandus, l'un dans tous les ménages, l'autre dans toutes les localités du canton, la liste des assemblées tenues dans les villes et les principaux villages, tout cela est connu des lecteurs du *Mouvement*, de même que l'incident de la brochure genevoise opposée au suffrage féminin, distribuée aux députés par la chancellerie d'Etat, et de la brochure suffragiste que nous obtinmes de faire distribuer de même comme antidote.

Ce qu'il faut relever, c'est que de nouveau, et dans tous les milieux, nous avons eu pour nous l'élite; cela est vrai de nos confrenciers comme de nos polémistes, dont les noms forment un vrai tableau d'honneur. Rendons hommage à Mme DuBois Mayor, qui s'est dévouée sans compter, à Mme Berger, à MM. G. Béguin, professeur, S. Rollier, député, à M. J. Roulet, avocat, au Dr. Spinner, professeur, qui ont parcouru le pays, semant la bonne parole; à M. Schulé, journaliste, qui a taillé pour nous sa plume acérée. Nous n'avons pas eu le privilège d'entendre à La Chaux-de-Fonds M. Bolle et M. C. Brandt parler en notre faveur avec la conviction et le talent qu'on leur connaît. A Neuchâtel, ce furent M. Pierre Bovet et M. Pierre Favarger qui, dans la grande assemblée de la Rotonde, tinrent leur auditoire sous le charme, le premier par son exposé à la fois si élevé et si familier; le second par son sens aigu des réalités de la vie, par la chaleur de sa conviction d'autant plus émouvante qu'elle marque un revirement complet de son attitude passée. Des appuis comme ceux-là dédommagent amplement de l'hostilité et de l'incompréhension de la masse.

Chose curieuse et frappante, les « leaders » de chaque parti ont été pour nous: MM. les députés P. Favarger et S. Rollier parmi les libéraux; M. Losey, radical; M. Brandt, socialiste, candidat au Conseil d'Etat; M. Tell Perrin, P. P. N., président du Grand Conseil (par contre, le président de ce parti, qui a le suffrage féminin à son programme, fit partie du comité cantonal contre notre motion), le Président du Conseil d'Etat, M. E. Renaud.

Une cause ainsi défendue ne peut échouer que provisoirement. Personne ne songe à désarmer. La seule question qui se pose, c'est de savoir comment la reprendre. Nos adversaires sont arrivés à leurs fins en terrorisant les

vie quotidienne et terre à terre de l'homme sacrifiant parfois un peu trop l'idéal au simple confort, à la bonne chère, à la tranquillité bourgeoise. Georgette: une femme de théâtre, à l'esprit généreux mais quelque peu extravagant, qui copie ses robes sur les madones de Memling et du Beato Angelico. Maurice: un homme simple, aux houpelandes vastes et grotesques, détestant l'imprévu, la foule, les bruits, et les voix. Les « grands conflits » ont leur origine souvent en ces minuscules incompatibilités de caractère et de tempérament, en ces dissemblances de goûts.

Il n'en reste pas moins vrai que, dans ce conflit entre un homme et une femme exceptionnels et supérieurs, le beau rôle n'est certes pas celui de l'homme. Celui-ci retira de réels bienfaits de sa magnifique compagne « aux dons miraculeux », de son interprète splendide et compréhensive; elle sacrifia sa propre fécondité à celle du poète. Lui dut la partie la meilleure des meilleures de ses œuvres à sa fervente amie; elle fut un triste jour mise brutalement de côté, sacrifiée à une femme plus jeune. Le beau rôle, répétons-le, est de celle qui vient de s'éteindre dans l'ombre, le silence résigné, l'abandon consenti, après avoir jeté son cri de révolte, ou généreusement se mêle un chant d'admiration pour « le poète éternel et génial » qui fut un peu « son enfant ».

Mary NOGER.

Les hommes seraient plus heureux si on leur parlait moins de bonheur.

JACQUES CHARDONNE.



Timbres et cartes Pro Juventute 1941

Isolée dans l'Europe en guerre, la Suisse doit s'efforcer de vivre sur son propre fond, moralement et intellectuellement aussi bien que matériellement. Le plan *Wahlen* ne peut à lui seul assurer son existence, — car un peuple ne vit pas seulement de pain. Il s'agit pour nous d'intensifier toutes nos activités, de mettre à contribution toutes nos ressources.

C'est ce qu'a compris depuis longtemps l'excellente institution Pro Juventute, qui s'occupe non seulement du bien matériel de notre jeunesse — mais aussi de son éducation morale et nationale, contribuant depuis des années à la santé physique et spirituelle de notre peuple.

Le désir de tous les Suisses est d'encourager cette remarquable institution. Aussi bien est-ce un devoir qui nous est présenté de la manière la plus agréable, puisque cette année, comme les autres, il consiste tout d'abord à soutenir la vente de timbres-poste et de cartes, dus à des artistes suisses de grand talent.

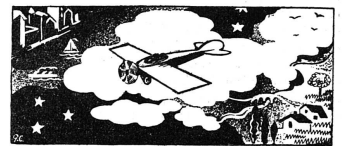
Les timbres vendus au profit de la jeunesse nécessitent sont au nombre de quatre: deux costumes nationaux, celui de Schaffhouse porté par une ravissante blonde dont la tête se détache sur le fond imposant du Munot, celui de l'Ob-

wald, porté par une brune, sérieuse et pensive enfant de la montagne. Deux autres vignettes représentent la tête du génial penseur et philanthrope zurichois, Johann Kaspar Lavater, né en 1741, et celle de l'ingénieur inventeur neuchâtelois Daniel Jeanrichard, mort la même année. Mis en vente du 4 au 31 décembre 1941, ces timbres seront valables jusqu'au 31 mai 1942.

C'est un Neuchâtelois aussi, Karl Girardet, né au Locle en 1813, qui est l'auteur de cinq charmants paysages suisses reproduits en cartes postales. Le lac de Thonne, le lac de Brienz, des scènes du Valais et des Grisons sont admirablement évoqués par ces petits cartons — vraies œuvres d'art à garder longtemps sous nos yeux et qui, encadrées, constitueraient pour nos demeures de ravissantes décorations. Enfin, une jolie série de cinq cartes de félicitations sous enveloppes, exécutées par G. Stähle, représentent des scènes rustiques ou familières de notre pays, et sont ce qu'on peut imaginer de plus joli à envoyer à ses amis à l'occasion des fêtes.

Chaleureusement, nous recommandons à chacun de faire bon accueil à ces jolies collections et d'en parler de façon à éveiller dans le public l'intérêt qu'elles méritent et celui que tous nous devons porter à l'œuvre qu'elles soutiennent si gracieusement.

Marianne GAGNEBIN.



Correspondance

L'opinion d'une jeune sur le vote des femmes¹

Neuchâtel, le 4 novembre 1941.

Monsieur le rédacteur,

La campagne au sujet de la votation sur le suffrage féminin m'a beaucoup intéressée. Puisque l'opinion actuelle demande l'avis des jeunes, je me permets en tant que jeune de vous envoyer les quelques réflexions suivantes:

¹ Lettre envoyée à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* qui a refusé de la publier.

PHARMACIE BAQUIS

anciennement Pharmacie du Rond-Point, E. Kælberer, est transférée

CORRATERIE, 12

Homéopathie - Analyses

Téléphone 5.14.05

Images de ce temps

La Juive

Elle s'en allait à pas rapides à travers les rues, les cheveux au vent, la tête haute, le regard vague, inconsciente de ce qui se passait autour d'elle. Elle allait comme quelqu'un qu'un poids lourd oppresse et qui ne veut rien en laisser paraître; elle allait comme un bateau en dérive qui voudrait faire croire que le gouvernail tient encore bon. Mais la souffrance intérieure était telle qu'elle ne savait plus où elle allait. Elle marchait seulement à travers les rues, à travers la ville, à travers la nuit tombante sans autre but que fuir.

Fuir ! quelle ironie, le pouvait-elle seulement ? Elle était liée à ce pays qui, chaque jour davantage, lui faisait sentir qu'elle était une étrangère de la race maudite, qu'elle était de trop, qu'on n'avait pas besoin d'elle, qu'elle mangeait le pain d'autrui, — une bouche de trop à nourrir —, qu'elle n'avait qu'à s'en aller ailleurs. S'en aller... fuir... mais où fuir ? Elle n'avait plus de patrie; on lui avait pris sa patrie, ses terres lointaines, le doux pays de son enfance heureuse, les grandes plaines bienfaisantes et les forêts mystérieuses où elle avait grandi; les siens étaient dispersés: son père, l'homme fort et juste qui, d'une main juste et sûre, avait exploité les forêts et élevé ses enfants, sa mère, calme et sereine, ses frères et ses sœurs, qu'en était-il advenu d'eux ? A cette pensée, un sanglot lui serrait la gorge. Fuir ! mais elle était seule et pas un lieu qui voulait l'accueillir.

Dans la nuit qui tombait, son angoisse s'accrut,

il lui semblait que de toutes les fenêtres on chuchotait: « Vas-t'en, tu es de trop, nos enfants vont avoir faim, tu n'as pas le droit de manger leur pain. » Les hommes qui la saluaient parce qu'elle était femme et parce qu'elle était belle, semblaient ricaner derrière son dos... elle en était aussi de ceux-là; ses collègues, ses compagnons d'étude, qui étaient aimables par-devant, sûrement lui jouaient des tours par-dérrière. Tous ceux-là qui passaient devaient savoir et la montrer du doigt. Alors elle ne voulait plus voir et ses pas se précipitaient. Où aller ? que devenir ? La mort ? non. elle ne voulait pas mourir, elle était jeune, elle était belle, elle avait les mains pleines pour venir en aide aux hommes, pour panser leurs plaies et calmer leurs souffrances; elle avait un cœur riche d'affection, avide de donner, elle sentait en elle une vie brûlante et forte. Et voilà, personne n'en avait cure; elle était étrangère et de la race maudite. Sa race, comme elle la sentait en elle en cette nuit tragique ! Jamais elle ne l'avait ressentie si fort, et voici qu'elle devenait sa race, elle était sa race, elle l'incarnait et son cœur saignait douloureusement des souffrances sans fin de son peuple, ce peuple que Dieu avait choisi dans les anciens âges pour y faire jaillir ses prophètes et le salut du monde; ce peuple, hélas, que les hommes ont choisi pour y déverser leur haine, comme autrefois l'antique bouc émissaire qu'on chassait au désert chargé des péchés des hommes. Contraste écarlaté, espoir et désespoir, ivresse et effondrement, mission double et terrible: en haut, Sion, en bas, la Géhenne, l'ignominie; peuple consacré aux tâches les plus hautes, qui n'est plus qu'un éternel déraciné.

Papiers Peints
DUMONT
19 B° HELVETIQUE

en permanence leurs deux « âmes émerveillées ». Le piteux dénouement de sa triste aventure sentimentale et intellectuelle fait penser à sa déconvenue lors de la première visite que lui fit le poète en 1895. Elle avait eu une idée d'artiste, de « théâtrale »: elle avait paré sa chambre de tulles noir et d'ornements d'argent et l'avait imprégnée d'encens... Le jeune poète s'en était vite retiré, presque avec horreur, préférant rester dans un petit salon simple et bourgeois. Il avait allumé sa pipe et s'était assis dans un fauteuil profond, gardant près de lui son chapeau melon... Il y eut peut-être, tout au long de la vie d'efforts et de maternité généreuse de Georgette Leblanc, un tragique malentendu, le malentendu qu'elle comprit trop tard et défini si bien dans son livre: « Je me détournais aussitôt de tout ce qui n'ajoutait pas à ma vénération. Il y a souvent une part d'ingénu camouflage dans notre plus bel amour. Parce que nous le voulons identique à notre plus pure idée de beauté, notre adhésion au miracle est absolue. » Hélas ! le miracle est loin d'être le fait de la vie quotidienne. Celle-ci est faite de tant de choses terre à terre qu'il est impossible de la libérer de toute vulgarité, de toute incorrection, de toute banalité. Georgette Leblanc était peut-être incapable (par déformation professionnelle sans doute), de la simplicité qu'exigeait le bon Flamand, aux habitudes ordonnées, rêveur philosophe et poète certes, mais doué aussi d'un bon appétit et d'un solide sens pratique.

Le conflit commença peut-être fort prosaïquement. Sans doute y eut-il heure et effort constant et exalté de la femme artiste et la

Petit Courrier de nos lectrices

Une deuxième acheteuse scrupuleuse à la première. — J'ai été intéressée par la question posée par vous dans le précédent numéro de notre journal, parce que je me trouve moi-même souvent placée devant un cas de conscience de cet ordre. En effet, je puis me servir depuis des années dans tel ou tel magasin, tenu par un homme, disons un pharmacien, par exemple, alors qu'au nom de la solidarité féminine, et aussi au nom du féminisme tout court, je me demande si mon devoir n'est pas de m'adresser à une pharmacienne ? D'autre part, le Mouvement lui-même ne nous recommande-t-il pas dans chacun de ses numéros de le soutenir en « réservant notre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité » ; mais comme ces maisons et institutions ne sont pas exclusivement féminines, à qui donner la préférence ? Puis, voilà encore le Label et notre responsabilité sociale qui entre en ligne de compte : faut-il me servir dans ce magasin, que je ne connais pas, dont le chef est masculin, mais qui arbore le trèfle à cinq stylisés des « saines conditions de travail » ou bien dans celui-ci dont la gérante est une femme qui se débat dans des difficultés commerciales ? ou rester fidèle à mon vieux fournisseur ? Je voudrais bien savoir comment les lectrices du Mouvement résolvent ces problèmes qui se posent tous les jours ?

Suffragiste quand même ! — Parmi les commentaires qu'a fait écho la récente votation neuchâteloise sur le suffrage féminin, qui, des lec-

trices de notre journal, a lu ceux, assez sympathiques à notre cause, d'un collaborateur de l'hebdomadaire Curieux ? Il y est relevé notamment, et ceci m'a frappée, que notre mouvement aurait grand besoin de se rajouter, et dans ses méthodes et dans le personnel qui se lance au feu. Ce que vient corroborer une lettre d'une lectrice qui trouve que « nos campagnes sentent le rance » et estime que les jeunes femmes d'aujourd'hui étant « sportives, réalistes et vivantes », notre cause ne peut pas les intéresser. Or, j'avoue ne pas voir l'opposition entre le vote des femmes et ces caractéristiques, et je connais des suffragistes auxquelles le dernier reproche qu'on pourrait certes leur adresser serait de manquer de vie ! Que les jeunes ne viennent pas suffisamment nombreuses à nous, c'est ce que toutes nous constatons avec regret, mais pourquoi ne s'enrôlent-elles pas sous notre drapeau ? Dans la majorité des cas, ou parce qu'elles sont égoïstes et se soucient comme d'un radis de la vie publique, aux exigences de laquelle elles ne peuvent pourtant pas échapper, puisqu'elles subissent ses règles ; ou parce qu'elles ont peur que se déclarer féministes les empêche de se marier. Et de cela, à qui en est la faute si ce n'est à la jeune génération masculine ?...

Un juriste répond à un juriste amateur. (N° 603). — Le Code pénal suisse, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 1942, contient un article 218 ainsi conçu : « Celui qui aura abandonné dans une situation critique une femme non mariée et qu'il sait enceinte de ses œuvres, et l'aura ainsi livrée à la détresse, sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement. »

Il faut remarquer tout d'abord avec quelle facilité les adversaires du vote féminin se contredisent suivant qu'ils doivent parer à tel ou tel argument. Ainsi leur vision de la femme nous laisse un peu perplexe : Tantôt c'est une poupée frivole et délicate, incapable de sonder les problèmes ardu de la politique et dont la seule raison d'être est de charmer la vie des hommes. Tantôt c'est une ménagère absorbée, esclave de son foyer et qui n'a pas même les loisirs que laisse n'importe quelle profession masculine — puisque les hommes, eux, « ont le temps de se faire une opinion ! ».

Le problème est simple : le droit de vote doit être accordé à ceux qui ont l'intérêt et les compétences nécessaires pour en user. Les femmes y ont-elles droit ?

Je ne discuterai pas du droit qu'auraient à voter les femmes célibataires dont les intérêts et les compétences sont exactement les mêmes que ceux des hommes. Si on veut punir les célibataires de ne pas être mariées, en ne leur donnant pas le droit de vote, pourquoi les hommes non mariés qui commettent la même faute ne reçoivent-ils pas la même punition ?

Je rappelle d'autre part qu'il existera toujours des femmes célibataires et que la société en a besoin : ainsi les infirmières et les institutrices pour ne citer qu'elles ! Il est injuste de les ignorer.

Quant aux compétences de la femme mariée elles sont certaines ! C'est elle qui doit se débrouiller pour nourrir et habiller sa famille avec un budget plus ou moins large, c'est elle qui doit éduquer et instruire ses enfants. C'est donc elle qui est compétente avant tout pour se prononcer sur les questions de la famille, de l'éducation,

Les larmes qu'elle ne pouvait plus retenir coulaient pressées le long de ses joues creusées, tandis que la révolte grondait en elle : « Pourquoi, ô Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ô pourquoi cela ? qu'avons-nous donc fait ? » Elle se tordait les mains de désespoir, maudissant le ciel fermé.

Les hommes n'ont pu supporter ta vue, ô Israël, comme ils ne peuvent supporter l'écrasante charge de haine et de rancœur qui est en eux ; il leur fallait un objet de douleur, quelque chose à écraser, sinon ils auraient étouffé, ils se seraient entre-dévotés, impuissants à dominer la passion qui les ronge. Alors ils t'ont choisi, parce qu'ils étaient jaloux et impitoyablement t'ont chassé dans la nuit, te dépouillant de tout et te maudissant (pour ne pas se maudire eux-mêmes).

Alors, à travers les siècles, a commencé l'interminable cortège des persécutés qui s'en vont en courbant l'échine, résignés et patients, à la recherche de la terre promise. Ils marchent indéfiniment, repus de souffrances, ils marchent inlassablement rompus à la souffrance, soutenus seulement par le souvenir que Dieu aussi les a choisis et qu'un jour leur heure viendra.

Et tandis que la nuit s'avance bienveillante en couvrant tant de peines et d'angoisses, tenant cachés en son sein tant d'espoirs inavoués, la jeune fille s'est arrêtée dans sa course échevelée et là, près du lac toujours changeant et semblable à lui-même, près de ce confident fidèle, elle s'est effondrée...

Alors du fond de son cœur en détresse, une voix monta : « Enfant, ne charge pas tes épaules avec qu'elle n'en peuvent porter, sois humaine et vis, afin d'être forte quand viendra la victoire ! — Qui es-tu, toi qui oses parler d'espoir ? — Je suis ta race. »

R. D.

et sur toutes les questions sociales en général. En conclusion, je trouve que puisque le monde va si mal, comme nous le fait remarquer obligeamment le « Vieux de la vieille », l'expérience de collaboration féminine, qui n'a jamais été essayée chez nous, pourrait être un remède !

MADELEINE BELLENOT
étudiante en droit



L'assemblée des délégués de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin a eu lieu samedi 15 novembre, à Neuchâtel. Le rapport de gestion a principalement relaté les péripéties de la campagne qui a précédé la votation populaire : ces souvenirs encore tout frais, les projets d'avenir en vue d'une nouvelle action, ont donné à cette rencontre une animation particulière. M^{lle} Waldvogel a été nommée présidente à l'unanimité et par acclamation ; peu après, fut constitué le bureau, avec M^{me} Wyss (Colombier), comme vice-présidente, M^{lle} Bréting et M^{me} Reber secrétaires, M^{lle} Wütrich, trésorière, M^{me} Perret-Grivaz, M. Béguin et M^{lle} Porret, assesseurs : cette formation représente un accroissement aux statuts, qui prévoient un bureau de 5 membres seulement. Mais elle répond au besoin de rajouter les cadres, tout en conservant, provisoirement du moins, l'expérience acquise par les vétérans.

Une feuille de souscription va être envoyée à tous les membres des sections : on espère, par de nombreux petits versements, arriver rapidement à couvrir les frais considérables de la campagne, et même à amorcer un nouveau fonds ! E. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 6 novembre à Zurich. Il a réorganisé ses commissions et adopté un projet de budget qui, malheureusement, prévoit un déficit. Il recommande la liste publiée

La Maison de la Laine
et de tous les tricoteuses
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

VOUS LIREZ
50 nouveautés
pour Fr. 12.—
avec notre
abonnement valable 2 ans
PRIOR
CORRATERIE, 9 CITÉ, 18

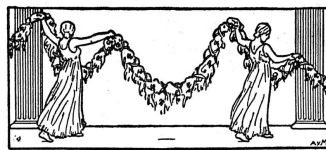
par le service des conférences et destinée à la Suisse allemande.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale, exprimant le vœu que des raisins frais, produits en Suisse, soient mis à la disposition des consommateurs au lieu d'être transformés en boissons alcooliques, a été portée à la connaissance de M. Käppli, directeur de l'Office fédéral pour l'alimentation. On a l'impression que l'on n'a pas agi suffisamment tôt cet automne. L'effort fait dans ce sens en 1935 avait été très apprécié : aussi une action des Sociétés féminines en vue de procurer du raisin frais aux populations montagnardes pourrait donner de bons résultats si elle était entreprise en temps utile.

Le Comité a pris connaissance des listes transmises par la Ligue des Croix-Rouges et provenant des camps d'internement du sud de la France ; ces listes portent les signatures des femmes et enfants qui ont bénéficié des vêtements achetés au moyen des fonds réunis par l'Alliance. Pour permettre de nouveaux envois au cours de l'hiver, le Comité rappelle que les dons sont reçus avec reconnaissance et peuvent être versés à M^{lle} le Dr R. Girod, rue Charles-Bonnet, 6, Genève, (compte de chèques postaux I. 4861).

La présidente a mentionné les diverses assemblées auxquelles l'Alliance a récemment été représentée et elle a exprimé la joie qu'elle avait eue d'assister au cinquantenaire de l'Union des Femmes de Genève.

V. W.



A travers les Sociétés

Association vaudoise des Services complémentaires féminins.

Les engagées vaudoises au Service complémentaire féminin se sont réunies nombreuses, le 9 novembre, dans la salle des XXII Cantons, à Lausanne, pour fonder l'Association vaudoise des S. C. F. La séance du matin, présidée par la S. C. Heubi, directrice de pensionnat à Lausanne, a adopté les statuts de l'Association, présentés par la S. C. Comte, avocate à Lausanne. Le Comité a été composé des S. C. Traveletti, présidente, Lise Freymond, secrétaire, de Charrière, trésorière, Heubi, L. Comte, Wasm, Spalet, Combe, Gildard, Weitzel et Dr. S. Picot-Roux.

L'après-midi, lecture a été donnée d'une dépêche du général Guisan, empêché d'assister à l'assemblée et exprimant ses vœux pour l'association ; puis les participantes applaudirent des allocutions de nombreux officiers supérieurs, ainsi que de M^{me} G. Wagnière, l'une des organisatrices du Service. La S. C. Traveletti exposa ensuite quelques-unes des expériences faites par les engagées volontaires, tandis que la S. C. Berthe Vulliamin (Lausanne) parla des expériences d'une conductrice d'ambulance automobile.

L'assemblée a acclamé comme membre d'hon-

FOURRURES

Fred. Greiner

Corraterie. 24

Un métier agréable et lucratif

Lydia Daïnow

Genève

forme des élèves.

Cours théorique et pratique de soins de beauté
2, pl. Fusterie Institut de Beauté
GENÈVE Téléphone 4.42.10

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres

Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

neur Mme Henri Guisan, Mme M. L. Payot, présidente de la Lessive de guerre à Lausanne, Mme G. Wagnière et Mme E. Züblin-Spiller, la créatrice des Foyers du soldat. La séance s'est terminée par la projection de films militaires commentés par la S. C. Vorcart (Bâle).

S. B.

Le bréviaire de la bonne acheteuse.

Le Groupe lausannois pour le Suffrage féminin a repris, le 7 novembre, ses séances mensuelles d'hiver, au Lycéum-Club. M^{lle} Y. van Muyden, secrétaire romande de la Ligue sociale d'Acheteurs, y a parlé du label et mis sur la conscience de ses auditrices comme de ses auditeurs le devoir d'acheter avec discernement en encourageant la fabrication d'objets confectionnés dans de bonnes conditions sociales. Le bréviaire de l'acheteuse lui interdit l'achat d'objets dont le bon marché signifie que l'ouvrière ou l'ouvrier n'a pas reçu un salaire équitable. L'exposé de M^{lle} Y. van Muyden, fortement pensé, solidement étayé, a beaucoup plu à son public.

Au début de la séance, M^{lle} A. Quinche, présidente, a rappelé la mémoire du fidèle et dévoué suffragiste que fut Ernest Bovet, et adressé la sympathie de la section à Mme Bovet.

S. B.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 29 novembre:

GENÈVE : Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 14 h. 15 précises : Assemblée générale du Lycéum de Suisse. Rapports divers, élection de la présidente et des déléguées, propositions individuelles.

Id. : Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. : Thé mensuel. Appel pour les layettes : M^{lle} Y. Achard. — Le Label, la marque du travail bien rétribué : M^{lle} Y. van Muyden.

Dimanche 30 novembre:

GENÈVE : Associations genevoises des Maisons familiales, Salles des Amis de l'Instruction, dès 14 h. 30 : Cabaret artistique et buffet, au profit de l'œuvre « Les Ecuries ».

Lundi 1^{er} décembre:

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30, séance mensuelle : Les revendications genevoises, par M. le conseiller d'Etat Paul Balmer, président du Conseil d'Etat. Discussion. Séance publique et gratuite.

Judi 4 décembre:

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : Deuxième séance du groupe d'études sur l'après-guerre : Les démocraties et la paix, sujet introduit par M^{me} T. Hauchmann, lic. ès-sc. politiques. Discussion. Invitation aux membres de l'Association et à leurs amis.

Vendredi 5 décembre:

LAUSANNE : Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 12, Estraz, 20 h. 30, séance mensuelle publique et gratuite : De l'autorité la femme fondée sur la nature de la maternité, par M. Edm. Gillard, homme de lettres.

Mercredi 10 décembre:

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 19 h. 15 : Pique-nique d'Escalade avec soupe de la Mère Royaume (1 fr.). — Echos du cinquantenaire.

BONNETERIE DURUZ

PLACE DES EAUX-VIVES, 5

LAINES DURUZ

CROIX-D'OR, 3

Maison de confiance. Prix raisonnables.

PIANOS

HANNA KNEIFEL

PASSAGE DU TERRAILLET, 20
ENTRESOL

ÉCHANGE
LOCATION
RÉPARATIONS

Economies !!

en faisant

teindre et nettoyer
chez

Fraisse & C^o

TEINTURERIE - GENÈVE

53, rue de St-Jean - 9, Quai des Bergues
7, rue de Rive - 2, Rue Micheli-du-Crest

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité